

Critères d'Utilité Sociale dans la politique régionale de soutien à l'ESS - CR PACA

Définition, Pratiques et évolutions

Contexte de définition

- **La politique régionale de soutien à l'ESS : Le PROGRESS, issu d'une volonté forte de co construction.**
- Une consultation territoriale large en amont : le Séminaire permanent en 2005 et 2006.
- Une construction par les acteurs du champs de critérisation, dans une double optique :
 - reconnaissance du « caractère » ESS des projets
 - conditionnalisation de leur soutien
- 9 critères retenus collégialement

En résumé, une grille de lecture supplémentaire pour orienter l'intervention régionale

9 critères retenus

- ❑ Production de biens et services d'utilité sociale et sociétale répondant à des besoins identifiés
- ❑ Prise en compte des coûts et avantages sociaux et environnementaux
- ❑ Mode de gouvernance démocratique de l'activité favorisant la participation des parties prenantes
- ❑ Appartenance à un réseau reconnu par la Région PACA
- ❑ Gestion RH et organisation du travail visant à renforcer les compétences et autonomie des salariés, bénévoles, administrateurs
- ❑ Modalités d'information et de mobilisation de l'ensemble des parties prenantes
- ❑ Innovation et expérimentation
- ❑ Ancrage territorial du projet
- ❑ Inscription du projet dans une démarche d'évaluation partagée

Rendre possible l'application

- **Difficultés :**
 - Critères vastes et non exclusifs
 - Difficulté d'appréhension par porteurs et instructeurs
 - Difficulté de définition d'indicateurs « génériques »

- **Nécessité de poursuivre l'outillage**
 - Mise en place d'un groupe de travail ouvert Utilité Sociale
 - Composition : universitaires, structures d'appui, techniciens régionaux, entrepreneurs solidaires...
 - Commande : doter les techniciens d'un outil d'appréciation ou de vérification compatible avec le volume d'instructions et partageable avec les opérateurs

 - **Résultat : Grille d'indicateurs produite**

Critères, indicateurs, indices	Exemples et types des Principaux critères retenus	Exemples d'indicateurs (moyens, résultats)	Exemples d'indices d'impact
Objectifs du projet relatifs à l'utilité sociale			
1.1 Production de biens et services d'utilité sociale et sociétale, répondant à des besoins identifiés	<ul style="list-style-type: none">- Construction d'une offre ajustée à un besoin non satisfait.- Non discrimination à l'accessibilité du bien créé pour les publics les moins favorisés	<ul style="list-style-type: none">- Enquêtes auprès de publics visés.- Amélioration du taux de couverture du besoin (individuel ou collectif)- Amélioration de l'accessibilité du bien.	<ul style="list-style-type: none">-Indices d'amélioration de l'éducation des consom'acteurs (marché des produits bio, de la santé, de la culture, de l'habitat, de l'énergie...).- ... et d'amélioration de la sociabilité.

■ ■ ■

Rendre possible l'application

- **Nécessité de poursuivre l'outillage**
 - **Grille d'indicateurs : n'a pas vocation à être utilisée comme un filtre ultra sélectif (imperméable !) de projets soumis à l'institution.**

Elle fournit des repères objectifs ou des clés de lecture pour apprécier les projets soumis par les acteurs au regard de l'utilité sociale ou sociétale.
 - Les porteurs de projet ne sont pas tenus de répondre, d'entrée de jeu, à tous les critères de l'utilité sociale avancés.
 - **In fine, choix d'appuyer des démarches progrès**

Outillage complémentaire

- Points de faiblesse de la grille :
 - L'application projet par projet (près de 40 indicateurs) se heurte à une logique de volume (100 à 150 instructions par Chargé de mission par an)
 - Nécessaire sensibilisation de l'ensemble des instructeurs à ces notions
 - Harmonisation des pratiques et des interprétations à parfaire

Outillage complémentaire

- En réponse aux faiblesses repérées :
 - **Mise en place de modules de sensibilisation pour l'ensemble des techniciens instructeurs – Organisation en Pôles thématique amenant une spécialisation**
 - **Travail d'appropriation et de simplification de la grille par ces même instructeurs**
 - Production : définition d'une liste de questionnements permettant une appréciation facilitée du caractère d'utilité sociale.
- **Introduction d'une logique de recherche de « Plus values » sociales, sociétales et/ou environnementales**, et de définition, projet par projet, de quelques indicateurs d'impact ou de progrès signifiants, inspirés par la grille ou définis spécifiquement.

Evaluation pratique

- Des impacts positifs :
 - Systématisation de la définition d'objectifs de progrès (développement de la logique conventionnelle et d'engagements pluriannuels)
 - Meilleure harmonisation des pratiques d'instruction
 - Structures d'appui intégrant mieux la prise en compte de ces notions auprès des porteurs de projets d'ESS

- Mais des difficultés évidentes :
 - Permanence de la sensibilisation des techniciens (turn over fort)
 - Se heurte toujours aux contraintes de volume et de délai
 - Pas d'outil permettant une « quantification » consolidée des effets positifs ou des démarches progrès

- In fine, une démarche se généralisant
 - Pas de répliation de l'outillage et de la méthode, mais un principe se développant dans de nombreuses politiques régionales (Développement économique, Environnement, Culture, Transports...)

De nouveaux outils à venir

- Développement d'un autre outil spécifique dans le cadre d'un nouveau dispositif d'appui au changement d'échelle d'entreprises responsables :

Le Contrat d'Expérimentation pour le Développement Responsable de l'Emploi (CEDRE)

- Construction d'un outil d'évaluation permettant de vérifier « l'intensité de réalisation et de couverture » par une cotation
 - 3 dimensions retenues, 3 critères par dimension et 3 indicateurs par critère
 - **Solidarité (Emploi, Handicap, Droit à l'évolution permanente)**
 - **Responsabilité (Interne, Externe, Redistribution des richesses)**
 - **Territoire (Intégration dans les politiques publiques, Développement durable, Economie territoriale)**

Un système de cotation

Le système de cotation / évaluation des projets intégrant le dispositif CEDRE est construit autour de deux principes :

- ***un principe de couverture*** : la mise en œuvre de l'emploi responsable s'apprécie au regard d'une politique d'ensemble, qui intègre plusieurs dimensions, exprimées dans les neuf critères.

- ***un principe dynamique*** : le programme CEDRE est un dispositif qui encourage l'évolution des entreprises sur les questions de la responsabilité. L'évaluation doit donc prendre en compte la situation de départ de l'entreprise sur chacun des indicateurs proposés et fixer des objectifs d'évolution. Ainsi, un indicateur a quatre niveaux d'intensité possibles :
 - 0 = rien
 - 1 = engagement écrit
 - 2 = réalisations sporadiques et ou ponctuelles et engagement écrit
 - 3 = Réalisations systématiques et engagement écrit

Intensité de couverture

Intensité de réalisation

- **Les indicateurs ont été choisis pour leur nature vérifiable et relativement mesurable.** Ils ne sont pas exhaustifs ni obligatoires. Il est possible d'en changer pour coller davantage à la réalité d'une entreprise candidate. Pour chacun des indicateurs, il sera porté une note à l'entreprise.
- Le nombre d'indicateurs dont la note n'est pas 0 donnera **l'intensité de couverture.**
- La moyenne des notes obtenues sur chacun des indicateurs (dont la note n'est pas 0) indique **l'intensité moyenne de réalisation.**

Définition de l'éligibilité et visualisation des évolutions

